



COMMUNIQUER SUR LA MARQUE ALSACE :

Guide de bonnes pratiques et outils à disposition des **COLLECTIVITES PARTENAIRES** DE LA MARQUE ALSACE

Voici une liste (non exhaustive) d'outils et exemples de mises en situation à votre disposition pour utiliser la Marque Alsace et participer ainsi à l'attractivité de notre territoire.

Condition préalable : être partenaire de la Marque partagée Alsace

Inscription et signature du Contrat de licence en ligne :

<https://www.marque.alsace/devenir-partenaire-de-la-marque>

LOGO ET CHARTE GRAPHIQUE

Les documents « Contrat de licence partagé » et « Guide de marque Alsace » définissent les règles à respecter, typologie, couleurs, adaptations admises ... Le logo est décliné en plusieurs formats et couleurs.



Logos et Charte graphique

Pour toute demande particulière, nous contacter.

(Nous restons à votre disposition si vous souhaitez recevoir le kit de communication à nouveau)

1) UTILISER LA MARQUE ALSACE

APPOSITION DU A-COEUR DANS VOTRE LOGO :

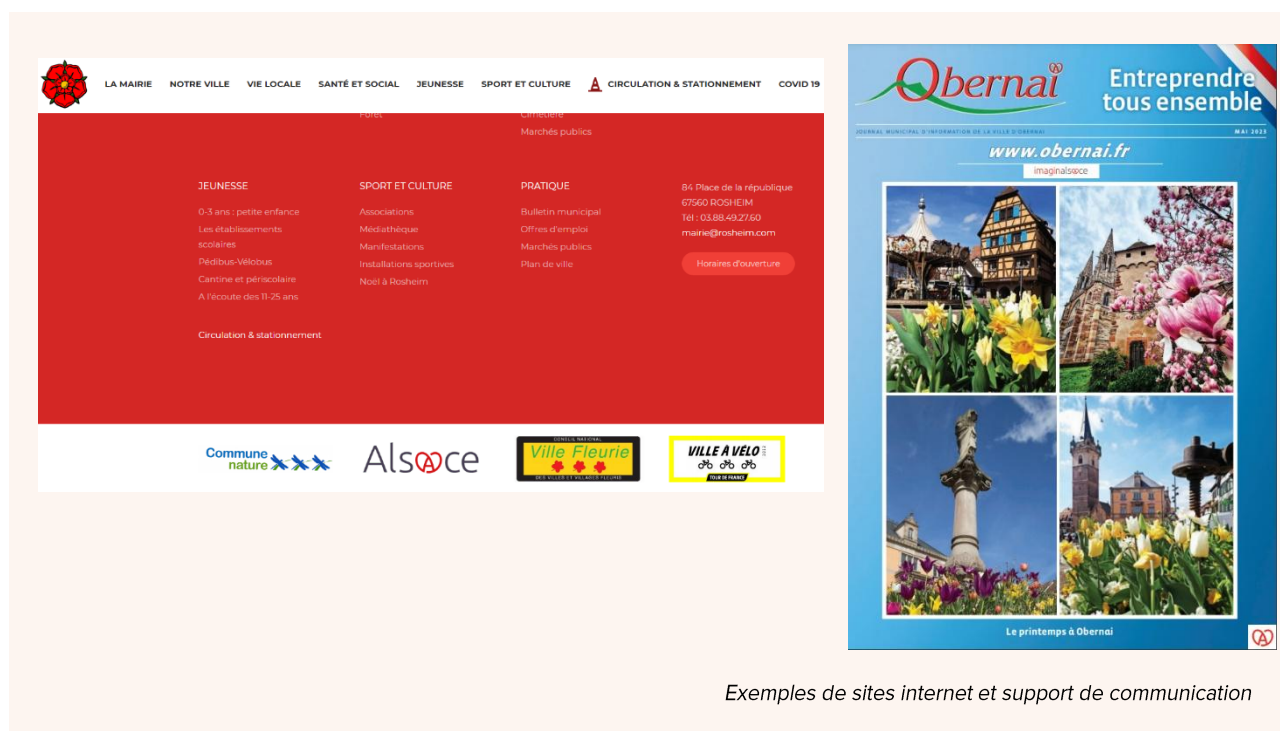
Le « A-cœur » peut être intégré dans le logo de la Mairie ou Communauté de Communes (en exposant ou en remplacement de la lettre « A » par exemple)



APPOSITION DU A-COEUR SUR VOS SUPPORTS DE COMMUNICATION

« A-cœur » a vocation à être intégré dans les supports de communication (interne ou externe) de votre collectivité : newsletter, magazine / bulletin municipal ou intercommunal, site internet, papier à en-tête, signatures mails, encart presse etc.

Rappel : comme le précise le Contrat de Licence, « Le Partenaire s'interdit d'utiliser la Marque partagée Alsace à des fins politiques », il n'est donc pas possible, par exemple, pour un candidat en campagne, d'utiliser la Marque Alsace sur ses tracts et supports de campagne électorale.



Exemples de sites internet et support de communication

Sur les visuels (tracts, affiches...) de manifestations / événements :



Focus : Célébrez l'Alsace Fan Day !

24 juin, journée de l'Alsace ! L'Union Internationale des Alsaciens (UIA) invite les amoureux de l'Alsace à célébrer cette journée partout dans le monde.



Sur de la signalétique, implantation d'un A-cœur



2) OUTILS MIS A DISPOSITION PAR L'ADIRA

ACOEUR

Prêt de A-cœur : possibilité de disposer d'un « Acoeur » / socle en bois gratuitement pour une opération / événement / photos d'équipe (sous réserve de disponibilité) – nous contacter pour le réserver et définir les modalités de transport.



Achat/fabrication de A-cœur : Un partenaire qui souhaite en disposer à demeure et en faire réaliser un pour le placer dans les locaux doit nous en faire la demande. L'ADIRA tient à disposition une liste de fournisseurs agréés et détermine les conditions formats, matériaux...

SIGNALETIQUE

Roll-up : des roll-up de la Marque Alsace peuvent être mis à disposition (prêt) pour un événement / salon ou animation.



Un **photo-call** est également disponible, pour réaliser des photos devant un panneau/bâche recouvert de plusieurs A-cœurs :



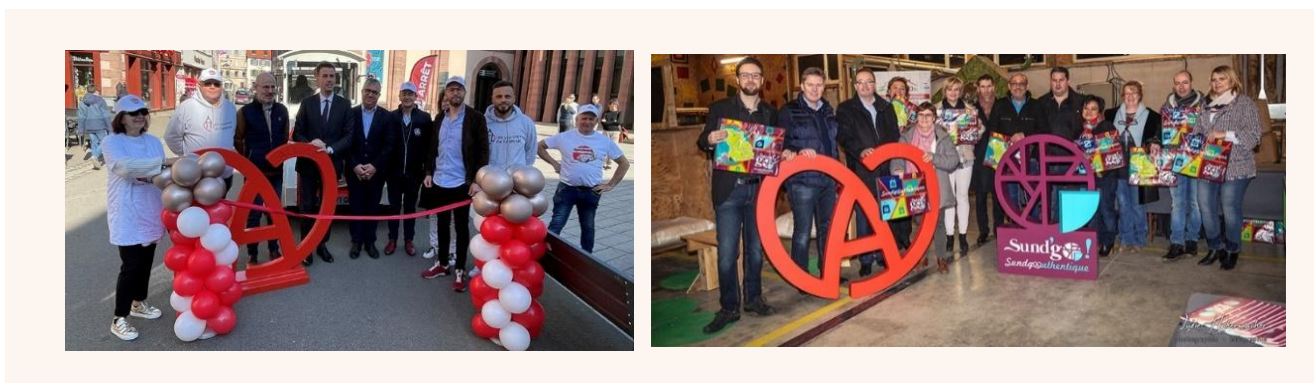
NEWSLETTER

Valorisation des actualités dans la newsletter mensuelle envoyée à l'ensemble des partenaires de la Marque Alsace, contenant les actualités des entreprises, des territoires...



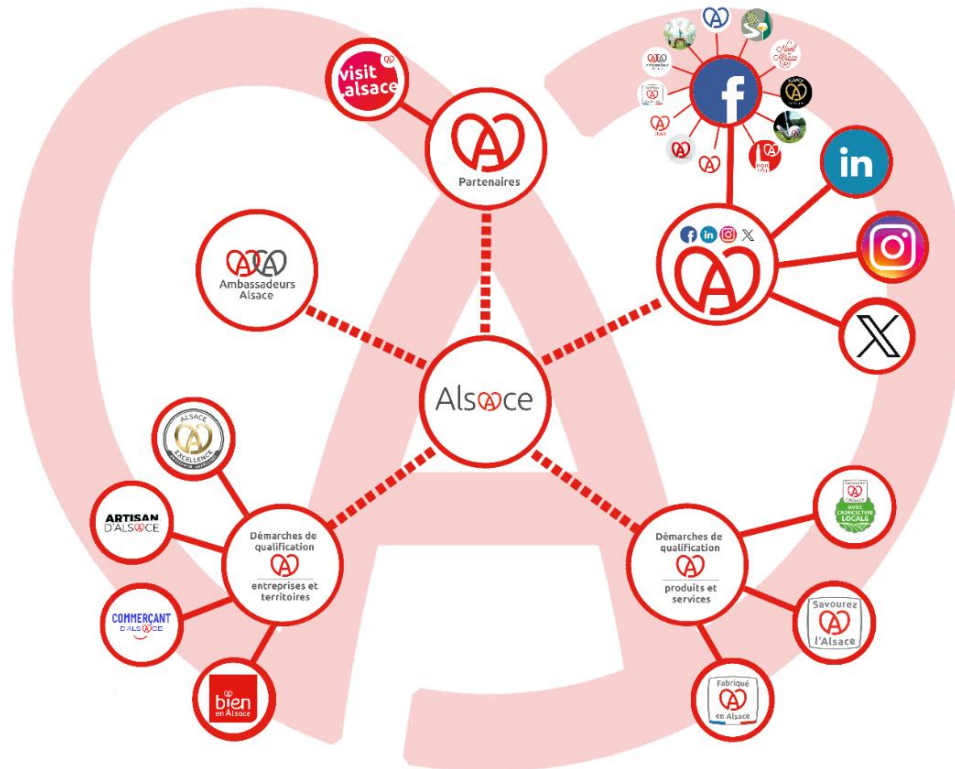
CONTRATS COLLECTIFS AVEC LES ASSOCIATIONS DE COMMERCANTS

Des contrats collectifs peuvent être signés avec des associations de Commerçants pour les faire devenir partenaires et leur faire bénéficier de la Marque Alsace. Des opérations et événements peuvent être organisés autour de ces partenariats.



3) LES DISPOSITIFS DE LA MARQUE ALSACE

La Marque Alsace réunit et fédère les forces vives du territoire et les amoureux de l'Alsace autour d'un même objectif : **faire gagner l'Alsace**. Afin de pouvoir porter un message particulier à des cibles spécifiques, la Marque Alsace se **décline sur des dispositifs dédiés** :



- **« Savourez l'Alsace » et « Savourez l'Alsace avec l'Agriculture Locale » :**

Les Marques « Savourez l'Alsace » et « Savourez l'Alsace avec l'Agriculture Locale » valorisent le savoir-faire local et/ou l'origine des produits agricoles et agro-alimentaires alsaciens.



Concerne des produits agroalimentaires d'entreprises alsaciennes qui développent des emplois et investissent en Alsace.

www.savourez.alsace

La démarche est portée par l'ARIA



Concerne des produits d'entreprises agricoles et alimentaires alsaciennes bruts 100 % Alsace ou des produits transformés en Alsace avec un minimum de 80% de matières premières alsaciennes.

www.savourez.alsace

La démarche est portée par Alsace Qualité

- **« Fabriqué en Alsace » :**



La marque « Fabriqué en Alsace » valorise les produits (hors alimentaires), dont la fabrication a lieu en Alsace, c'est-à-dire dont les étapes de production qui leur confèrent leurs caractéristiques essentielles ont lieu en Alsace.

www.fabrique.alsace

La démarche est portée par l'ADIRA

- **« Artisan d'Alsace » :**



La marque « Artisan d'Alsace » identifie des entreprises artisanales vertueuses sur le territoire alsacien. Ses objectifs sont d'apporter de la compétitivité aux artisans travaillant en proximité sur le territoire alsacien, booster l'image de l'artisanat, promouvoir et valoriser la diversité et les savoir-faire de l'artisanat alsacien.

www.marque-artisan.alsace

La démarche est portée par la Chambre des Métiers d'Alsace

- **« Commerçant d'Alsace » :**



La marque Commerçant d'Alsace s'appuie sur la démarche reconnue du Label Qualité Accueil qui identifie les commerces ou agences désireux d'offrir un accueil de qualité, des conseils avisés et des services irréprochables à leurs clients. En leur apportant un regard objectif et des axes d'amélioration, cette marque est attribuée sur labellisation et vise à booster les points de vente et à valoriser le savoir-être des commerçants de proximité alsaciens.

www.labelcommercant.alsace

La démarche est portée par la CCI Alsace Eurométropole

Découvrez aussi :

- **« Alsace Excellence » :**



Le label Alsace Excellence vise à faire rayonner l'excellence des entreprises alsaciennes, l'attester via un audit exigeant et rassembler les meilleures d'entre elles afin de promouvoir une Alsace qui excelle ! La démarche s'appuie sur un référentiel, reposant sur quatre piliers : engagement sociétal/territorial, éthique sociale, responsabilité environnementale et performance économique.

www.excellence.alsace

La démarche est portée par l'ADIRA

- « Bien en Alsace » :



La Marque Employeur territoriale « Bien en Alsace » est une démarche où entreprises, territoires et partenaires d'Alsace travaillent ensemble à définir et mettre en œuvre des actions pour attirer, fidéliser et faciliter l'épanouissement des talents en Alsace. En initiant une collaboration étroite entreprise - territoire - partenaires, elle permet de travailler sur des facteurs clés de succès qui nécessitent l'implication de l'ensemble de l'écosystème tout au long du parcours collaborateur.

www.marque.alsace/marque-employeur-alsace

La démarche est portée par l'ADIRA

4) IMPLIQUER VOTRE COLLECTIVITE POUR VALORISER CES DISPOSITIFS

➤ **PRIVILEGIEZ LES CIRCUITS COURTS, LES PRODUCTEURS LOCAUX et LES ARTISANS ALSACIENS :**

Les marques « Savourez l'Alsace », « Savourez l'Alsace avec l'Agriculture Locale », « Fabriqué en Alsace » et « Artisan d'Alsace » valorisent cet ancrage territorial. Faites appel à leurs produits/services pour les besoins de votre collectivité lorsque c'est possible !

➤ **QUALIFIEZ LES COMMERCANTS ET ARTISANS de votre territoire :**

Impliquer votre collectivité pour qualifier les commerçants et artisans de votre territoire, valorisez les porteurs de ces marques.

➤ **COMMUNIQUEZ VIS-A-VIS DES HABITANTS sur ces dispositifs :**

Vous pouvez faire connaître la Marque Alsace et ses dispositifs auprès des habitants sur vos supports de communication qui leur sont destinés (outils numériques, éditions...) à travers des chiffres-clés, des présentations d'entreprises qui bénéficient des marques et labels, etc.

Pour toute demande / information complémentaire,
Contactez-nous :

contact@marque.alsace

www.marque.alsace

